

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Premier projet de résolution CA24 09 0230 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)**

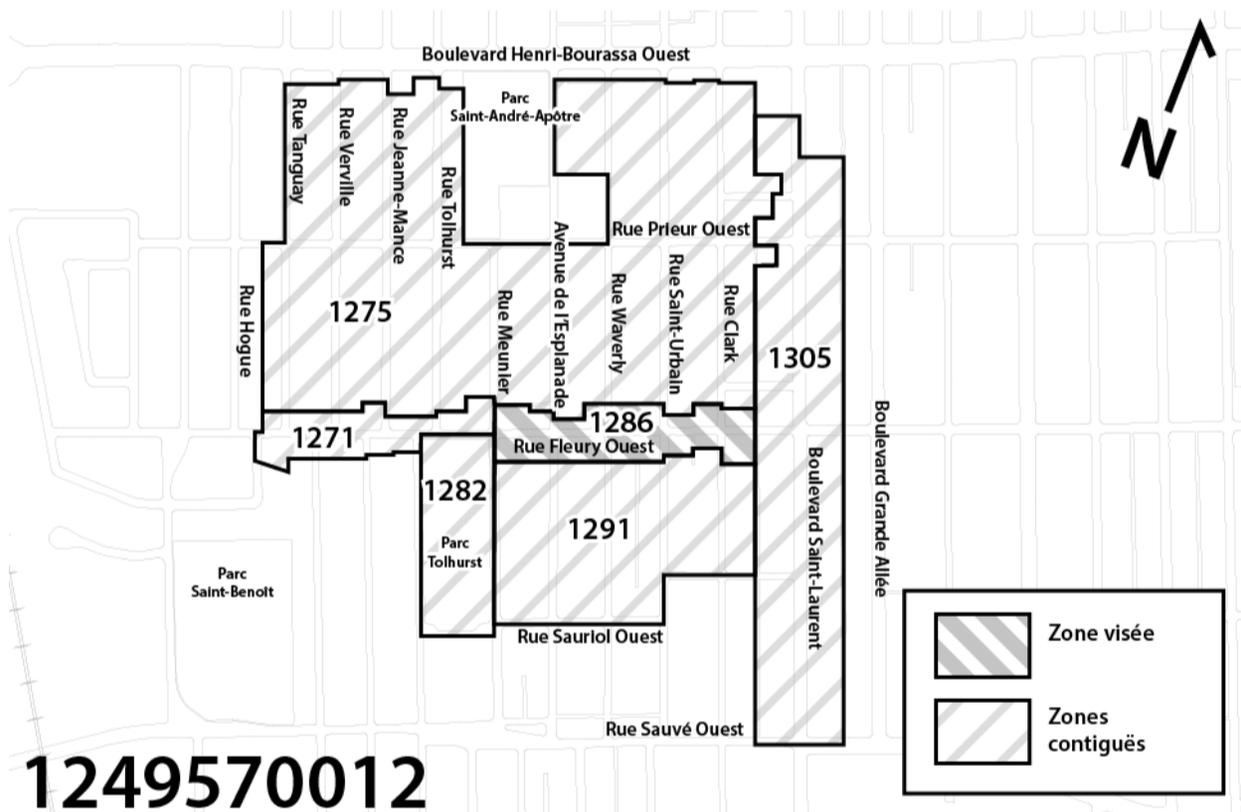
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA24 09 0230 visant à autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le bâtiment portant le numéro 80, rue Fleury Ouest – Lot 1 996 874 du cadastre du Québec – Zone 1286 (dossier 1249570012);

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 9 septembre 2024 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA24 09 0230, tiendra une assemblée publique de consultation le 26 septembre 2024, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 874 du cadastre du Québec et portant le numéro 80, rue Fleury Ouest, l'autorisation de l'usage « débit de boissons alcooliques », et ce, malgré l'article 242 (contingentement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

**QUE** le premier projet de résolution CA24 09 0230 vise la zone 1286, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce premier projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**FAIT** à Montréal, le 18 septembre 2024

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauevert